

L'INCARVILLAIS : TOUJOURS PLUS D'INFOS...

PRÊT A TAUX 0

Pour l'achat d'une première voiture, le Conseil Départemental expérimente le prêt à taux zéro. Depuis le 1er janvier 2018, 3 000 prêts de 3 000 € sont proposés aux 18-25 ans.



Comment en bénéficier ?

- Rendez vous sur le site : <https://vosaides.eure.fr>
- Créer son compte sur le portail ;
- Déposer : carte d'identité, justificatif de domicile, permis de conduire et attestation sur l'honneur.

FLIXBUS : LA LIGNE INCARVILLE → PARIS OUVERTE DEPUIS AVRIL 2018

La ligne **Incarville → Paris** est maintenant ouverte dans les deux sens. Il est désormais prévu un arrêt devant le centre Leclerc à Incarville.

Plusieurs destinations vous sont proposées :

- ◆ aéroport Charles de Gaulle en 2h15,
- ◆ Bercy Seine en 2h10 et
- ◆ Ibis Clichy Batignolles en 1h25.



Les horaires et les tarifs peuvent changer en fonction des jours de la semaine et bien entendu des disponibilités.

Les billets sont à réserver et à régler de préférence en ligne :

<https://www.busbud.com/fr/compagnie-de-bus/flixbus>

avec impression du titre de transport à présenter dans le bus.

Vous pouvez également acheter un billet de bus directement sur place auprès du chauffeur.

Les offres promotionnelles et les réductions de groupe ne s'appliquent pas si vous réglez dans le bus.

En cas d'annulation, prière de contacter une assistante au 01 76 36 04 12.

OBJETS TROUVÉS DEPOSÉS EN MAIRIE

Régulièrement, des objets trouvés sur le territoire de la commune sont déposés en mairie. N'hésitez pas à nous contacter au 02 32 40 66 86 en cas de perte d'objets personnels (portables, clés, papiers d'identité etc...). Il est possible que nous les ayons si ces derniers n'ont pas été apportés directement au commissariat de police de Val de Reuil ou de Louviers.

Trouvé Rue des Framboisiers un trousseau de clés dont une clé de voiture Peugeot. Le réclamer SVP en mairie d'Incarville aux heures d'ouverture (entre 14h00 et 18h00 du lundi au jeudi et de 14h00 à 17h30 le vendredi)



LE BUDGET DE LA COMMUNE

(A. CORGE)

Le 12 février 2018, le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2017 ainsi que le budget primitif de la Commune pour l'année 2018.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Début 2017, le budget primitif avait été adopté pour les montants de :
 1 213 692,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
 825 942,33 € en dépenses et recettes d'investissement.

L'arrêté des comptes pour l'année 2017 fait apparaître un résultat positif de :
163 227,79 € pour la section fonctionnement,

Et un résultat négatif de:
- 67 848,24 € pour la section investissement.

LE BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif pour l'année 2018 a été adopté pour :
 → 1 160 949,65 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
 → 498 188,59 € en dépenses et recettes d'investissement.

TAXES LOCALES

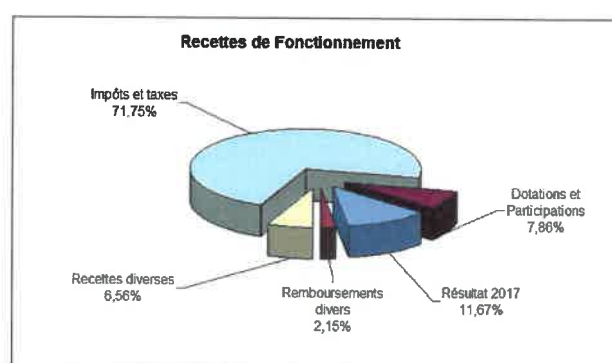
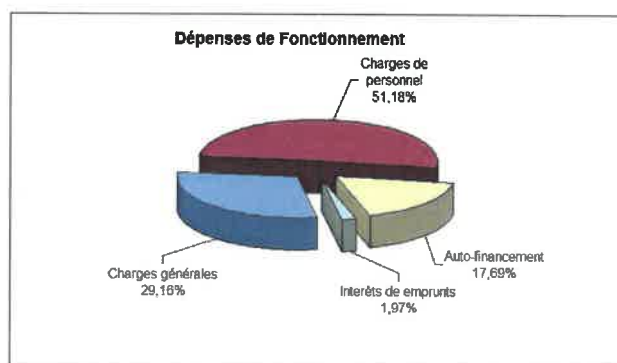
Le Conseil Municipal a également voté les taux applicables aux taxes locales pour l'année 2018.

- Taxe d'habitation → 10,12 %
- Taxe foncière sur le bâti → 15,18 %
- Taxe foncière sur le non bâti → 45,16 %

Soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année 2017.

REPARTITION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Section de Fonctionnement



Section d'Investissement

